

# Alpha Conseil

IMMOBILIER

FNAIM

gérance, location  
syndic, ventes  
évaluations  
expertises

82, rue Saint-Georges  
54000 NANCY

tél: 03 83 32 06 06  
fax: 03 83 35 54 00

service locations  
tél: 03 83 30 94 94

service syndic  
tél: 03 83 30 94 90

service transactions  
tél: 03 83 30 94 93

François MOTTY  
Expert FNAIM



sarl au capital de 50 000 €  
RCS Nancy B 344 762 588

Garantie par GALIAN  
89, rue de La Boétie - 75000 PARIS

cartes professionnelles N° 92 et 165  
Préfecture de Meurthe-&-Moselle

N° TVA intracommunautaire  
FR 56 344 762 588

ANNEE 2017

## HONORAIRES DE TRANSACTIONS

Vente habitation, locaux commerciaux et industriels

de 7 % à 16 % TTC, suivant situation :

* de 0 à 10 000 € forfait de	1500 € TTC
* de 10 000 à 35 000 €	16 % TTC
* de 35 001 à 60 000 €	12 % TTC
* de 60 001 à 100 000 €	10 % TTC
* de 100 001 à 150 001 €	9 % TTC
* de 150 001 à 230 001 €	8 % TTC
au dessus de 230 001 €	7 % TTC

## HONORAIRES D'ADMINISTRATION DE BIENS

Nancy et banlieues limitrophes

8 % sur toutes sommes recouvrées + T.V.A.

En cas d'indivision, majoration de 42,00 € TTC par propriétaire indivis

Rédaction et déplacement supplémentaire état des lieux : 120,00 € TTC

Honoraires garantie loyers impayés(G.L.I) - détériorations mobilières :

Loyer habitation : 3,18 % H.T.

Loyer professionnel et commercial à partir de : 3,49 % H.T.

Suivi administratif dossier sinistre : 72,00 € TTC

Vacation : l'heure 180,00 € TTC

ANAH : Constitution du dossier : fixe de 275,00 € + 2,25 % sur le montant de la subvention accordée, augmentée de la TVA.

Etablissement déclaration mensuelle de TVA :

114,00 € TTC / MOIS

Etablissements des formulaires :

. état des risques naturels et technologiques :

35,00 € TTC

. vacation diagnostic

18,00 € TTC

. revenus fonciers

66,00 € TTC

. constitution dossier dégrèvement

72,00 € TTC

. clôture de compte, préparation et remise du dossier suite à résiliation du mandat :

vacation à l'heure

Représentation du mandant Tribunal de proximité, conciliation etc.... 180,00 € TTC

Tous ces honoraires sont à la charge exclusive du mandant propriétaire.

## HONORAIRES de LOCATION et de REDACTION des BAUX

Frais de négociations :

- pour les baux soumis aux dispositions de la loi 89-469 du 6 juillet 1989 (meublé)

- honoraires d'entremise et de négociation : 11 % d'un loyer mensuel H.T.

- honoraires de visite, de constitution du dossier de location et de rédaction du bail

. à la charge du mandant sur la base de 8 € du m<sup>2</sup> avec un minimum de perception d'un mois de loyer mensuel hors charges et hors taxes ou éventuellement selon la législation en vigueur et les usages.

. à la charge du locataire sur la base de 8 € du m<sup>2</sup> ou éventuellement selon la législation en vigueur et les usages.

- honoraires de réalisation de l'état des lieux suite à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, sur la base de 3 € le m<sup>2</sup> pour chacune des parties.

- honoraires de réalisation d'un état des lieux à la demande de tiers : sur devis

- pour les autres baux :

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.

Le mandataire aura droit aux honoraires suivants, établis selon le tarif de son cabinet soit un montant HT de 20 % maximum du loyer annuel, au taux actuel de la TVA de 20 % étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale. Cette rémunération sera :

. à la charge du bailleur 100 %

. à la charge du locataire 100 %

. Pour les locaux commerciaux et professionnels le prix forfaitaire est fixé respectivement à

3 600,00 € TTC par le preneur et 3 600,00 € TTC par le bailleur ou à 25 % du loyer annuel hors taxes. Pour l'avenant de renouvellement de baux commerciaux ou professionnels le prix de base minimum est fixé à 1080,00 € TTC

. Frais administratifs, établissement factures, affranchissements... 2,00 € TTC

## HONORAIRES SUPPLEMENTAIRES

Avis de valeur à la charge du demandeur

180,00 € TTC

Honoraires d'expertise selon l'importance de la mission

à définir

à la charge du demandeur

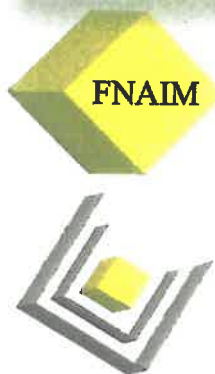
PHOTOCOPIE à l'unité : 0.50 € TTC

(T.V.A. selon le taux en vigueur).

Le Gérant

François MOTTY

## HONORAIRES SYNDICATS DE COPROPRIETES



gérance, location  
syndic, ventes  
évaluations  
expertises

82, rue Saint-Georges  
54000 NANCY

tél: 03 83 32 06 06  
fax: 03 83 35 54 00

service locations  
tél: 03 83 30 94 94

service syndic  
tél: 03 83 30 94 90

service transactions  
tél: 03 83 30 94 93

François MOTTY  
Expert FNAIM



sarl au capital de 50 000 €  
RCS Nancy B 344 762 588

Garantie par GALIAN  
89, rue de La Boétie - 75000 PARIS

cartes professionnelles N°92 et 165  
Préfecture de Meurthe-&-Moselle

N° TVA intracommunautaire  
FR 56 344 762 588

Honoraires minimum par lot : 146,35 € TTC

Vacation horaire : 82,00 € TTC pour le syndic / 44,25 € TTC pour ses collaborateurs

Assistance aux mesures d'expertise judiciaire : Forfait de 120,00 € TTC

Immatriculation initiale du syndicat : 100,00 € TTC

Préparation, convocation et tenue d'une assemblée générale supplémentaire : Forfait de 200,00 € TTC non compris frais d'affranchissements facturés au réel

### Prestations imputables au seul copropriétaire concerné :

Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception	42,00 € TTC
Relance après mise en demeure	12,00 € TTC
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice	240,00 € TTC
Etablissement du pré état daté	170,00 € TTC
Etablissement de l'état daté	345,00 € TTC
Réactualisation de l'état daté	45,00 € TTC
Opposition sur mutation	70,00 € TTC
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	36,00 € TTC
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques	60,00 € TTC
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation du diagnostic de performance énergétique	144,00 € TTC
Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée	20,00 € TTC (gratuit sur extranet)

(T.V.A au taux en vigueur)

Le Gérant

François MOTTY